



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

VIE SPORTIVE SAISON 2018-2019

Entraînements des Jeunes

➤ **Fleuret :**

Les catégories concernées sont :

- M9 - (2010 et 2011)
- M11 (2008 et 2009)

Toutes les catégories tirent au fleuret électrique.

⇒ **Formule M9 et M11 :**

- 2 poules de 3 ou 4 tireurs, puis tableau de 8 croisé et toutes places tirées.
- M9, poule en 3 touches et tableau en 6 touches.
- M11, poule en 4 touches et tableau en 8 touches.
- 2 à 3 matchs courts + 2 à 3 matchs longs

Répartition classique dans les poules en fonction des classements départementaux à jour pour EDJ 1 et EDJ 2 (sinon au hasard), répartition par niveau sur l'EDJ 3.

⇒ **M11 débutants (1ères armes)**

Une catégorie spécifique aux M11 débutants sera proposée à l'EDJ 3, formule en fonction du nombre de participants.

➤ **Epée et sabre :**

Les EDJ sont organisés par la Ligue et par le Comité Ile-de-France.

Circuit départemental M13

Les épreuves de ce circuit regroupent des tireurs M13 non-classés ou classés au-delà de la énième place à la Ligue (à définir après les premières épreuves de Ligue).

L'objectif est de proposer des épreuves aux tireurs pour qui les compétitions de Ligue sont moins adaptées.

Il s'agira de compétitions avec tour de poule et tableau, (**formule exacte choisie sur place en fonction du nombre de participants**), sachant que l'objectif est que chaque participant puisse faire un maximum de matchs.

Ces épreuves seront organisées dans la mesure du possible en même temps que les EDJ et compteront pour le classement départemental M13.

Les 1ers seront récompensés en coupes et/ou médailles.



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

Championnats départementaux

➤ **Les championnats départementaux individuels** se dérouleront aux trois armes :

- FLEURET => de la catégorie M9-2011 à Vétéran.
Une animation sans élimination aura lieu pour les M7-2012.
- EPEE => de la catégorie M11 à Vétéran.
- SABRE => la fête de Ligue du sabre décernera le titre de « champion départemental ».

Les premiers de chaque catégorie seront récompensés avec du matériel d'escrime et des coupes ou médailles.

➤ **Les championnats départementaux par équipes** sont reconduits :

- FLEURET => pour les catégories M9, M11 et M13.
Une animation sans élimination aura lieu pour les M7-2012 (au fleuret sec)
- EPEE => pour les catégories M11 et M13.

- ❖ Pour tous les championnats (individuels et par équipes), tous les premiers de chaque catégorie recevront un tee-shirt « champion des Hauts-de-Seine ».

Classement départemental

➤ **M9 et M11 fleuret**,

Ce classement tiendra compte des résultats des trois challenges de club organisés sur le département ainsi que du championnat départemental.

Le coefficient de force est de 1 pour les challenges et de 1,5 pour le championnat départemental.

Le classement s'effectue en tenant compte des 3 meilleurs résultats sur les 4 épreuves.

L'organisateur de ces trois challenges devra tenir compte du classement départemental comme classement d'entrée, et respecter notre cahier des charges.

Pour la première épreuve de cette saison, le classement de référence sera celui du championnat 2018.

Epreuves : Challenge des Maîtres (Bois-Colombes), Challenge Avenir (Bourg-la-Reine), Challenge du Masque d'or (Antony), Championnat départemental individuel.

Rappel : le CDE92 offre les coupes pour les premiers de ces trois challenges de club.

20 points supplémentaires seront attribués pour chaque participation à un EDJ.

(Soit 60 points supplémentaires attribués à tout tireur participant aux 3 EDJ)



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

➤ **M13**

Le classement s'appuiera sur les épreuves « circuit départemental M13 » et sur les championnats individuels des Hauts-de-Seine (pour les tireurs concernés).

Circuit 1 et 2 : coefficient 1 - finale circuit : coefficient 1,2 - championnat coefficient : 1,5.

Le classement s'effectue en tenant compte des 3 meilleurs résultats sur les 4 épreuves.

❖ Récompenses :

Le comité récompense en carte cadeau les premiers tireurs et tireuses du classement départemental par catégorie, en fonction du nombre de tireurs classés.

Blasons rouges

Au fleuret, une session sera organisée le matin du 3^{ème} EDJ. Elle sera composée :

- d'un QCM portant sur les connaissances théoriques,
- d'une leçon individuelle de quelques minutes portant sur des démonstrations techniques à réaliser.

Le passage du blason rouge est destiné aux M11, toutefois, les M13 qui ne l'auraient pas obtenu auront, eux aussi la possibilité de le passer.

Pour les candidats reçus à cette session, les blasons rouges seront donnés aux clubs à la fin de la saison sportive.

Regroupement 92

Plusieurs regroupements sont programmés :

- **Regroupements tireurs** => plusieurs regroupements seront proposés en fonction des calendriers d'armes. Le nombre de participants dépendra des effectifs de chaque catégorie aux compétitions de Ligue.
- **Regroupements arbitres** => deux regroupements suivront les JNA afin de présenter la formation et de travailler sur les fondamentaux de l'arbitrage. Des regroupements pourront également être proposés pour renforcer les aspects pratiques et théoriques.

Formation des arbitres départementaux

L'épreuve théorique se déroulera lors des journées nationales de l'arbitrage (JNA).

- Pour la partie pratique **fleuret**, les candidats seront évalués par un groupe défini de maîtres d'armes/évaluateurs sur les entraînements des jeunes, sur les championnats départementaux (individuels et par équipes) et lors du regroupement 92.

L'indemnité pour la formation départementale sera versée aux arbitres à la fin de leur formation :

- Obtention du diplôme
- Arrêt de la formation après deux saisons, si le candidat ne l'a pas obtenu (sous réserve d'avoir participé à au moins trois épreuves).



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

Un bonus pourra être versé aux candidats reçus ayant suivi la totalité du cursus de formation, afin de récompenser leur assiduité.

- **A l'épée**, la pratique est évaluée sur des épreuves de Ligue type EDJ ou lors d'une épreuve départementale.
- **Au sabre**, la pratique sera évaluée lors d'épreuves départementales de Ligue ou Ile de France.

Tous les candidats aux trois armes recevront un livret de formation.

Les nouveaux candidats recevront un T-Shirt « ARBITRE » à porter lors les manifestations où ils officieront.

Des référents (épée et fleuret) renforcent l'action du Comité lors des épreuves départementales.

Le meilleur arbitre en formation de chaque arme sera récompensé lors des championnats départementaux individuels.

Escrime en milieu scolaire

Le Comité Départemental possède à ce jour 130 kits escrime.

Ils sont mis à disposition pour toutes les actions hors enseignement en club (scolaire, journée portes ouvertes, centre de loisirs,...). Pour cela il suffit de contacter l'ATD en remplissant la fiche adhoc.

Le Comité assure des formations pour les professeurs d'écoles et les éducateurs sportifs, et les accompagne dans les projets qu'ils souhaitent mettre en place.

Le Comité étudiera tous les projets de formation d'enseignants ou d'éducateurs sportifs soumis par les clubs et pourra les appuyer dans la mesure de ses possibilités.

Stage départemental

Un stage d'entraînement, de détection et de perfectionnement sera organisé au fleuret et à l'épée pour les catégories M13 et M15. Ce stage s'inscrit dans le cadre de la politique fédérale de détection et également dans celle du Comité Régional d'Escrime Ile-de-France et de la Ligue d'Escrime Ile-de-France Ouest.

Il aura lieu pendant les vacances de Pâques, comme la saison précédente.

Les modalités seront précisées ultérieurement.

La sélection pourra prendre en compte les résultats de la saison sportive précédente.

Le stage est susceptible d'être ouvert à des tireurs d'autres départements si l'effectif n'est pas complet.

Geoffroy LABOURIER, Thomas MARTIN
ATD CDE 92